

Avis de constitution

SOCIETE « URBAN CONNECT » en abrégé « URCO »

Siège Abidjan Cocody Angré 7è tranche, Lot 3564,  
Ilot 290

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/08/2025 , et enregistrés au CEPICI le 11/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « URBAN CONNECT » en abrégé «  
URCO »

Objet : -Développement, Edition et Exploitation d'  
applications mobiles et plateformes numériques,  
L'intermédiation numérique,  
La mise en relation et la fourniture de services  
via des plateformes en ligne.

-Et pour la réalisation de l'objet social :  
l'acquisition, la location et la vente de tous biens  
meubles et immeubles.

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous  
établissements financiers avec possibilité de donner en  
garantie tout ou partie des biens sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de  
commerce.

la prise de participation dans toute société  
existante ou devant être créée,

et généralement, toute opérations financières,  
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se  
rapportant directement ou indirectement à l'objet social  
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody Angré 7è tranche, Lot 3564,  
Ilot 290

Dirigeant(s) M DIOMANDE CHEICK MOHAMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-09533 du 11/09/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°55637/GTCA/RC/2025 du 11/09/2025

